



**Programme
des Nations Unies
pour l'environnement**

Distr. générale
2 décembre 2015

Français
Original : anglais

**Comité de négociation intergouvernemental chargé
d'élaborer un instrument international juridiquement
contraignant sur le mercure
Septième session**

Mer Morte (Jordanie), 10-15 mars 2016
Point 3 b) de l'ordre du jour provisoire*

**Travaux préparatoires en vue de l'entrée en vigueur de la
Convention de Minamata sur le mercure et de la première
réunion de la Conférence des Parties à la Convention :
questions qui, conformément à la Convention, doivent
faire l'objet d'une décision de la Conférence des Parties à
sa première réunion**

**Offre du Gouvernement suisse pour l'accueil du secrétariat
permanent de la Convention de Minamata sur le mercure
à Genève**

Note du secrétariat

À sa sixième session, le Comité de négociation intergouvernemental chargé d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant sur le mercure a prié le secrétariat provisoire d'inviter les États intéressés à présenter des propositions concernant l'accueil du secrétariat permanent de la Convention de Minamata et de compiler et analyser toutes les propositions afin qu'il les examine à sa septième session. Le Gouvernement suisse a présenté une offre concernant l'accueil du secrétariat à Genève, qui a été reçue le 30 juin 2015. Le secrétariat a procédé à une analyse de l'offre, qu'il a publiée dans le document UNEP(DTIE)/Hg/INC.7/16. L'offre, telle que reçue du Gouvernement Suisse dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies, est reproduite dans l'annexe de la présente note sans avoir été revue par les services d'édition.

* UNEP(DTIE)/Hg/INC.7/1.



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Swiss Confederation

Juillet 2015

Offre de la Suisse pour l'accueil du Secrétariat permanent de la Convention de Minamata sur le mercure à Genève

formulée en réponse au courrier du 5 décembre 2014 du Directeur
exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)

Table des matières

Introduction	3
Résumé	5
Catégories de renseignements pouvant être fournis par les pays souhaitant accueillir le Secrétariat permanent de la Convention de Minamata sur le Mercure	8
Introduction politique de la Suisse à l'égard des organisations internationales	8
Cadre juridique	8
Caractéristiques de l'emplacement des bureaux et questions financières connexes	11
Facilités et conditions locales	13
Autres renseignements pertinents	21
Annexe A (en rapport avec la question 10 b)	24
1. Organisations internationales à l'intérieur du système des Nations Unies	24
2. Organisations internationales en dehors du système des Nations Unies	25
3. Organisations non gouvernementales (ONG)	26
Annexe B (en rapport avec la question 10 f)	28
Annexe C (en rapport avec la question 10 a)	30
Annexe D (en rapport avec la question 10 i)	36
Annexe E: Aperçu de la Maison Internationale de l'Environnement qui accueille le Secrétariat provisoire de la Convention de Minamata	39



Introduction

L'adoption de la Convention de Minamata sur le mercure constitue une étape décisive pour la protection de la santé humaine et celle de l'environnement. Avec les Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm, la Convention de Minamata fournit en effet un cadre international en matière de gestion saine des produits chimiques et des déchets.

La Suisse a fait de la gestion saine des produits chimiques et des déchets une priorité. C'est pourquoi, elle s'est activement impliquée dans l'élaboration de la Convention de Minamata. Son engagement sur la question du mercure a débuté par la formulation, avec la Norvège, d'un mandat de négociation suivi du processus de négociation. Le point culminant a été la signature de la Convention à Genève en janvier 2013 à laquelle la Suisse continue d'apporter son soutien durant la phase intermédiaire.

Nous souhaitons tous que la Convention produise des effets concrets et que le meilleur cadre possible soit défini pour sa mise en œuvre et la poursuite de son développement. Ces impératifs passent par l'amélioration de la coordination et de la coopération, ainsi que par le renforcement de la cohérence des politiques relatives à la gestion des produits chimiques et des déchets. C'est pourquoi je propose que nous nous appuyions sur l'exploitation éprouvée des synergies au sein du centre de compétence de la politique environnementale dans le domaine des produits chimiques et des déchets. La Suisse souscrit pleinement à l'intégration du Secrétariat de la Convention de Minamata dans la structure existante du Secrétariat commun des Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm. Elle continue de s'engager en faveur de la mise en œuvre commune du cadre international relatif à la gestion des produits chimiques et des déchets, notamment du renforcement des capacités, de la coopération au développement et de l'assistance technique. Elle défend résolument l'application d'un cadre de gestion des produits chimiques et des déchets global, efficace et cohérent.

Nous savons tous que la proximité entre les organisations et les institutions environnementales internationales pertinentes contribuera pour beaucoup à l'élaboration d'une politique efficace de gestion des produits chimiques et des déchets. La Suisse a établi la Maison internationale de l'environnement (MIE) à Genève, qui abrite – entre autres – le Secrétariat commun des Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm, le service des Substances chimiques du PNUE, le Secrétariat de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (SAICM) et le Secrétariat provisoire de la Convention de Minamata. D'autres organisations et institutions jouant un rôle majeur dans la politique internationale de gestion des produits chimiques et des déchets, telles que l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'Organisation mondiale du commerce (OMC) qui ont aussi leur siège dans la cité de Calvin. L'implantation à Genève de ces acteurs internationaux essentiels dans le domaine de la gestion des produits chimiques et des déchets favorise la cohésion et l'exploitation de synergies. L'établissement à Genève, la proximité et l'ouverture des unes par rapport aux autres expliquent dans une large mesure l'excellente coopération qui s'est développée entre ces institutions. Par ailleurs, la présence des missions diplomatiques de 173 Etats membres des Nations Unies renforce l'efficacité et permet aux Parties d'entrer directement en contact avec le Secrétariat de la Convention. Enfin, Genève dispose en tant que premier centre de gouvernance mondiale de toutes les infrastructures nécessaires, ainsi que d'excellentes connexions internationales.

Genève accueille le Secrétariat provisoire de la Convention de Minamata depuis le début des négociations et continue de le faire durant la période intermédiaire. Cette option s'est révélée efficace, tous les éléments nécessaires y étant déjà installés et éprouvés. Aucune autre ville n'est vraiment à même de rivaliser pour abriter le Secrétariat permanent de la Convention. Le déplacement du siège du Secrétariat se traduirait par une diminution de la qualité des services qui ont été fournis jusqu'ici. Notre capacité à garantir une gestion durable du mercure en serait réduite d'autant. Si nous voulons assurer une protection efficace contre le mercure, nous devons exploiter les connaissances et l'expérience disponibles à Genève et offrir à la Convention un siège permanent dans la ville de la politique internationale des produits chimiques et des déchets.

Pour l'ensemble de ces raisons, je suis fière de soumettre, au nom de la Confédération suisse, la présente offre d'accueil du Secrétariat permanent de la Convention de Minamata à Genève.

Salutations distinguées,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'DL', written in a cursive style.

Doris Leuthard
Conseillère fédérale

Résumé

Dans le système des Nations Unies, les affaires environnementales sont, dans une large mesure, localisées à Genève. Il ne s'agit pas d'une coïncidence. Accueillant le plus grand nombre d'organisations internationales après le siège de New York, Genève favorise, par son emplacement, la cohésion et les synergies. L'installation au sein de la MIE du programme du PNUE pour les produits chimiques, du Secrétariat du SAICM, du Secrétariat commun des Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm, et du Secrétariat provisoire de la Convention de Minamata s'est révélée pratique, efficace et judicieuse du point de vue financier, tant pour les organisations internationales que pour les parties impliquées. Les avantages d'un rapprochement géographique entre les organisations ont ainsi été démontrés. Les autres organisations et institutions internationales importantes pour l'activité de la Convention de Minamata ont par ailleurs leur siège à Genève, ce qui explique dans une large mesure l'excellente coopération qui s'est développée entre les différentes institutions. Le maintien du Secrétariat de la Convention de Minamata à Genève renforcera le centre de compétence dans le domaine des produits chimiques et des déchets, ce qui accroîtra la coordination des activités menées au sein de ce réseau. En outre, il favorisera et garantira l'établissement d'un cadre juridique international cohérent et efficace dans le domaine des produits chimiques et des déchets, et facilitera l'exploitation de synergies, un aspect essentiel pour la réalisation du mandat du Secrétariat.

Genève accueille le Secrétariat provisoire de la Convention de Minamata depuis le début des négociations et continue de le faire durant la période intermédiaire. Cette option s'est révélée efficace, tous les éléments nécessaires y étant déjà installés et éprouvés. La Suisse est d'avis que ces conditions sont essentielles pour l'établissement du Secrétariat. En effet, il ne fait aucun doute que la fragmentation du centre de compétence dans le domaine des substances chimiques et des déchets qui résultera de l'installation du Secrétariat dans une autre ville que Genève entraînera des pertes considérables pour les Etats membres, les délégués aux conférences, les autres parties intéressées et le Secrétariat lui-même en termes de coûts, de synergies et d'efficacité.

Genève héberge les représentations permanentes de 173 membres des Nations Unies et plus de 240 missions diplomatiques, un nombre qui n'a cessé d'augmenter ces dernières années. Si le Secrétariat permanent de la Convention de Minamata y est également établi, les missions permanentes pourront entrer en contact régulièrement et directement avec lui et apporter un appui logistique aux délégations basées dans les capitales, permettant aux Parties de réduire notablement leurs frais de déplacement. En plus d'accueillir le siège de nombreuses entreprises multinationales et organisations non gouvernementales (ONG), Genève constitue le centre de conférences et de négociation le plus actif au monde. Situé à proximité immédiate de l'Office des Nations Unies, le Centre International de Conférences de Genève (CICG) a été spécialement conçu pour les conférences internationales. Des salles de conférences de différentes capacités sont gracieusement mises à la disposition de la Convention de Minamata, générant ainsi des économies substantielles.

Genève bénéficie de connexions aériennes internationales et d'excellentes liaisons ferroviaires. L'aéroport dessert 134 destinations, dont 108 en Europe (500 vols par jour en moyenne). Situé à cinq kilomètres du centre ville, il est accessible par train depuis la gare centrale en seulement six minutes. L'ensemble de la région, y compris la France voisine, dispose d'un réseau de transports publics très développé intégrant bus, trolleybus, tramways et trains.

Les conjoints, les partenaires en union libre et les partenaires de même sexe des membres du personnel du Secrétariat bénéficient en Suisse d'un accès facilité au marché du travail. A condition de résider en Suisse et de vivre sous le même toit que le titulaire principal de la carte de légitimation, ils ne sont pas soumis aux quotas applicables aux étrangers, ni aux autres réglementations régissant le

marché du travail. Le Centre d'accueil-Genève internationale (CAGI) fournit aux personnes à la charge des membres du personnel du Secrétariat une assistance en matière d'emploi.

Idéalement située sur les rives du lac Léman, Genève est réputée pour son large éventail de boutiques et de magasins, la richesse de sa vie culturelle, ainsi que les attraits récréatifs et touristiques de sa région. La ville est résolument internationale: les étrangers, de toutes les cultures et de tous les continents, y représentent plus d'un tiers de la population résidante. Accueillante envers les étrangers, elle sait répondre à leurs besoins. Dans la mesure où elle abrite les principales organisations intergouvernementales, tous les services d'appui aux réunions de haut niveau tels que les services d'interprétation simultanée et les services de sécurité de l'ONU sont facilement disponibles.

La Suisse possède une longue tradition dans l'accueil de réunions internationales. La procédure d'octroi des visas est d'une remarquable rapidité et témoigne d'une bonne connaissance des besoins des délégués. La Suisse veille notamment à ce que les participants aux réunions organisées par les organisations internationales obtiennent, s'il y a lieu, un visa d'entrée dans les plus brefs délais. Conformément à la réglementation Schengen, les visas doivent être délivrés dans les dix jours ouvrés qui suivent la soumission de la demande. Dans la plupart des cas, les dossiers sont traités plus rapidement.

La Confédération suisse serait heureuse d'accueillir le Secrétariat permanent de la Convention de Minamata à Genève. Elle ne manquera pas de lui fournir toute l'aide nécessaire et s'engage à soutenir son installation sur les plans financier, administratif et logistique. L'offre suisse comprend les éléments suivants:

- l'allocation au Secrétariat de la Convention de Minamata d'un budget annuel de 2,5 millions de francs suisses,
- le versement d'une contribution spéciale de 100 000 francs suisses pour compléter les infrastructures du Secrétariat,
- la mise à disposition, à titre gracieux, de bureaux d'une superficie adaptée au sein de la MIE à Genève,
- la mise à disposition, à titre gracieux, de salles de réunions au sein du CICG, centre spécialement conçu pour accueillir des conférences internationales.

L'installation du Secrétariat de la Convention de Minamata à Genève au même endroit que le Secrétariat commun des Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm présenterait les avantages suivants pour la Convention de Minamata et ses Parties:

- Intégration du Secrétariat de la Convention de Minamata dans le Secrétariat commun des Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm
- Compétence thématique et expérience du secrétariat commun: la Convention de Minamata présentant de nombreuses similitudes thématiques avec les Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm, les deux secrétariats se complèteraient idéalement au sein d'une structure intégrée.
- Structure administrative pleinement opérationnelle et expérience pertinente: le secrétariat commun possède une expérience et des connaissances éprouvées dans tous les domaines pertinents, qui sont facilement transférables au Secrétariat de la Convention de Minamata. L'organisation matricielle du secrétariat commun permettrait d'intégrer en souplesse le Secrétariat de la Convention de Minamata, garantissant ainsi sa durabilité, son efficacité et sa rentabilité.
- Soutien cohérent et coordonné pour les Parties: un secrétariat intégré est le mieux à même d'assister les Parties de l'ensemble des conventions portant sur la gestion des produits chimiques et des déchets de façon cohérente et coordonnée et de les aider à élaborer des approches nationales coordonnées. Point de contact unique, il permet de réduire les coûts de transaction.

- Accès direct aux centres régionaux des Conventions de Bâle et de Stockholm, renforcement du rôle de ces centres: constituant le principal mécanisme régional de coordination, ces centres contribueront, s'ils servent également de centres de coordination pour la Convention de Minamata, à la mise en œuvre cohérente et coordonnée de ladite Convention aux plans régional et national.
- Meilleure visibilité politique du centre de compétence de la politique environnementale dans le domaine des produits chimiques et des déchets: le regroupement des quatre conventions accroîtra la visibilité du centre de compétence de la politique environnementale dans le domaine des produits chimiques et des déchets, élèvera par là-même le statut politique de la Convention de Minamata et assurera un engagement fort en faveur de sa mise en œuvre.

Catégories de renseignements pouvant être fournis par les pays souhaitant accueillir le Secrétariat permanent de la Convention de Minamata sur le Mercure

(comme précisé dans le courrier du PNUE du 05.12.2014)

Introduction politique de la Suisse à l'égard des organisations internationales

La Suisse abrite des organisations internationales depuis plus de 130 ans. Forte de cette longue tradition et de son rôle de deuxième centre des Nations Unies, Genève s'est dotée d'une infrastructure hors pair, spécialement adaptée aux besoins des organisations internationales. Les autorités fédérales et genevoises sont à l'écoute de ces besoins et n'ont de cesse d'améliorer les qualités de Genève en tant que ville hôte d'organisations internationales.

Un grand nombre d'organisations intergouvernementales majeures ont leur siège dans la région genevoise, dont l'OMC, l'OMS, l'OMPI, l'UIT, l'OIT, la CNUCED, l'UNITAR, le Bureau du PNUE pour l'Europe, le Programme du PNUE pour les produits chimiques, le Programme du PNUE pour le commerce et l'environnement, le Secrétariat commun des Convention de Bâle, Rotterdam et Stockholm, la CITES, le PISC, la CEE-ONU, le CICR, l'OMM, le GIEC et plus de 170 organisations internationales non gouvernementales telles que le WWF, l'UICN, le CIEL, l'IIDD, la Croix-Verte Internationale ou le Conseil mondial des entreprises pour le développement durable.

Hébergeant les représentations permanentes de 173 membres des Nations Unies et plus de 240 missions diplomatiques (Etats observateurs, organisations régionales, etc.), Genève est la ville qui en accueille le plus après New York. Ces missions permanentes bénéficient des privilèges et immunités conférés par la Convention de Vienne du 18 avril 1961 sur les relations diplomatiques, qui s'applique par analogie.

Cadre juridique

1. Privilèges et immunités qui seraient conférés au Secrétariat permanent et aux membres de son personnel, ainsi qu'aux représentants gouvernementaux et aux autres personnes prenant part aux activités officielles menées aux fins de la Convention.

Les membres du personnel du Secrétariat et leurs familles bénéficient des privilèges et immunités octroyés par le gouvernement suisse aux Nations Unies et à leur personnel résidant en Suisse: liberté d'action, inviolabilité, immunité de juridiction, avantages fiscaux, régime douanier préférentiel. Les délégués aux conférences des Parties à la Convention de Minamata bénéficient des mêmes privilèges et immunités que les délégués et experts participant aux réunions des Nations Unies. La Suisse est Partie à la Convention de Vienne du 18 avril 1961 sur les relations diplomatiques et à la Convention de Vienne du 24 avril 1963 sur les relations consulaires.

En tant que partie intégrante du système des Nations Unies, le Secrétariat et les membres de son personnel, les délégués aux conférences et les experts en mission continueront à jouir de tous les privilèges et immunités conférés aux Nations Unies, notamment:

- Pour le **Secrétariat**:
 - Immunité de juridiction et d'exécution
 - Inviolabilité des locaux, des archives, des biens, des fonds et des avoirs

- Exemption de toute forme de contrôles, règlements ou moratoires financiers
 - Facilités en matière de communications
 - Droit d'utiliser des codes et de recevoir et d'envoyer de la correspondance par courrier diplomatique et sac sellés
 - Exonération de l'impôt direct sur le revenu pour le Secrétariat, ses avoirs, ses revenus et autres propriétés (en ce qui concerne les bâtiments, cette exemption ne s'applique toutefois qu'à ceux qui appartiennent au Secrétariat et sont occupés par ses services, et aux revenus qui en découlent)
 - Exemption des droits de douane pour ses fonctions officielles
 - Exemption des impôts indirects (y compris taxe sur la valeur ajoutée concernant tous les achats de biens pour son usage officiel et tous les services offerts pour son usage officiel)
- Pour le **personnel au bénéfice d'un statut diplomatique** (fonctionnaires de niveau P-5 ou supérieur):
 - Mêmes privilèges et immunités que les membres des missions permanentes auprès de l'ONU possédant un statut diplomatique (par exemple: immunité d'arrestation ou de détention personnelles, immunité de juridiction et d'exécution, inviolabilité des documents, des biens et avoirs, etc.). La Convention de Vienne du 18 avril 1961 sur les relations diplomatiques s'applique par analogie.
 - Exonération des impôts directs sur le salaire, les émoluments et les indemnités qui leur sont versés par le Secrétariat. Cette exonération s'applique aussi aux personnes ayant la nationalité du pays hôte, dans la mesure où le Secrétariat utilise un système d'imposition interne.
 - Exonération des impôts indirects (y compris taxe sur la valeur ajoutée sur les articles achetés pour leur usage strictement personnel et sur tous les services offerts pour leur usage strictement personnel)
 - Exonération des droits de douane sur les articles destinés à leur usage personnel
 - Accès à la boutique hors-taxe pour les diplomates, pour les articles destinés à leur usage personnel
- Pour les **autres membres du personnel**:
 - Immunité de juridiction et d'exécution pour les actes (y compris les paroles prononcées ou écrites) accomplis dans l'exercice de leurs fonctions
 - Inviolabilité de leurs documents, supports d'information et documents officiels
 - Exonération des impôts directs sur le salaire, les émoluments et les indemnités qui leur sont versés par le Secrétariat (cette exonération s'applique également aux personnes ayant la nationalité du pays hôte, dans la mesure où le Secrétariat utilise un système d'imposition interne)
 - Exemption de toute restriction à l'immigration, des formalités d'immatriculation des étrangers et des obligations liées au service obligatoire
 - Facilités concernant les réglementations en matière de devises ou de change
- Pour les **délégués** aux conférences:
 - Immunité d'arrestation ou de détention personnelles et immunité de saisie des bagages personnels, sauf en cas de flagrant délit
 - Immunité de juridiction et d'exécution pour les actes (y compris les paroles prononcées ou écrites) accomplis dans l'exercice de leurs fonctions
 - Inviolabilité de tous les documents, supports d'information et documents officiels
 - Exemption de toute restriction à l'immigration, des formalités d'immatriculation des étrangers et des obligations liées au service obligatoire
 - Privilèges et facilités en matière de douane conformément à la législation nationale

- Mêmes facilités concernant la réglementation en matière de devises ou de change que celles accordées aux représentants des gouvernements étrangers en mission officielle temporaire
- Droit d'utiliser des codes dans leurs communications officielles et de recevoir et d'envoyer des documents ou de la correspondance par courrier diplomatique et sacs sellés
- Accès à la boutique hors-taxe pour diplomates pour les délégués de niveau diplomatique, pour les produits à usage personnel

- Pour les **experts** en mission:

Les experts invités par le Secrétariat bénéficieront, pour la durée de leur mission sur le territoire suisse, y compris durant leur voyage, des privilèges et immunités suivants, dans les limites nécessaires à l'accomplissement de leurs tâches, à savoir:

- Immunité d'arrestation ou de détention personnelles et immunité de saisie des bagages personnels, sauf en cas de flagrant délit
- Immunité de juridiction pour les actes (y compris les paroles prononcées ou écrites) accomplis durant leur mission
- Inviolabilité de leurs documents, supports d'information et documents officiels
- Exemption de toute restriction à l'immigration, des formalités d'immatriculation des étrangers et des obligations liées au service obligatoire
- Mêmes facilités concernant la réglementation en matière de devises ou de change que celles accordées aux représentants des gouvernements étrangers en mission officielle temporaire
- Mêmes immunités et facilités concernant leurs bagages personnels que celles accordées aux agents diplomatiques

2. Cadre juridique permettant de garantir l'égalité de traitement des locaux et du personnel de l'ONU et de ses institutions spécialisées.

Le cadre juridique nécessaire est déjà en place. En matière de privilèges et d'immunités, le Secrétariat continuera de bénéficier, aussi longtemps qu'il fera partie du système des Nations Unies, du statut de l'organisation la plus favorisée accordée à l'ONU.

3. Règles, y compris restrictions éventuelles, applicables à l'emploi des personnes à la charge des membres du personnel.

Les conjoints, les partenaires en union libre et les partenaires de même sexe des membres du personnel du Secrétariat bénéficient en Suisse d'un accès facilité au marché du travail. A condition de résider en Suisse et de vivre sous le même toit que le titulaire principal de la carte de légitimation, ils ne sont pas soumis aux quotas applicables aux étrangers ni aux autres réglementations régissant le marché du travail. Le CAGI fournit aux personnes à la charge des membres du personnel du Secrétariat une assistance en matière d'emploi.

- Pour les **conjoints et les enfants**:

Les conjoints des fonctionnaires du Secrétariat à Genève ont accès au marché du travail, à condition de résider en Suisse, sous le même toit que le titulaire principal de la carte de légitimation.

Les enfants des fonctionnaires du Secrétariat qui se rendent en Suisse pour des motifs de regroupement familial avant l'âge de 21 ans et résident dans le pays hôte sous le même toit que le titulaire principal de la carte de légitimation ont également accès au marché du travail en Suisse même s'ils commencent à travailler après cet âge.

Les conjoints et les enfants ne sont pas soumis à l'application des dispositions réglementaires régissant le marché de l'emploi, telles que la priorité d'engagement des travailleurs résidents et la vérification préalable des conditions de rémunération et de travail.

- Pour le **personnel de maison**:

Les fonctionnaires du Secrétariat à Genève (hauts fonctionnaires et fonctionnaires de la catégorie des administrateurs), à condition de résider en Suisse et de ne pas être des ressortissants du pays hôte, sont autorisés à embaucher des domestiques privés (employés de maison) selon le régime de la carte de légitimation, sans avoir à se conformer aux règles normales en matière d'immigration.

Toutefois, les conditions d'emploi doivent être compatibles avec l'ordre social du pays hôte, et des règles minimales doivent dans tous les cas être respectées. Le Département fédéral des affaires étrangères de la Confédération suisse a émis des directives pour aider les parties concernées – employeurs et employés – à connaître leurs obligations et leurs droits fondamentaux dans ce domaine.

4. Nature de l'accord de siège (accord autonome, incorporation dans un accord existant, etc.).

En tant que partie intégrante du système des Nations Unies, le Secrétariat de la Convention de Minamata est soumis aux clauses de l'Accord de gouvernement hôte signé entre les Nations Unies et le gouvernement suisse. Aucun accord de siège ne sera donc requis.

Caractéristiques de l'emplacement des bureaux et questions financières connexes

5. Principales caractéristiques du bâtiment qui accueillera le Secrétariat permanent, y compris les bureaux et les possibilités d'extension de ces derniers, les services de conférence et la disponibilité des services généraux (sécurité, entretien, etc.).

A Genève, le Secrétariat provisoire de la Convention de Minamata est installé dans les locaux de la MIE, à proximité du siège des Nations Unies et de celui des autres organisations intergouvernementales. Des bureaux d'une superficie adaptée seront mis à sa disposition à titre gracieux au sein de la MIE, à proximité du Secrétariat commun des Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm. La MIE est la propriété des autorités fédérales. Les organisations internationales qui y sont installées ne paient pas de loyer. Seuls les coûts d'entretien sont à leur charge. La responsabilité liée au dispositif de sécurité de la MIE incombe au Service de sécurité des Nations Unies.

La MIE est un grand bâtiment moderne comportant une aire de travail de 13000 m² dotée de toute l'infrastructure nécessaire, y compris de nombreuses salles de réunion et un restaurant pouvant accueillir 140 personnes. En 2003, un second bâtiment (MIE 2) a été inauguré à côté du bâtiment principal (MIE 1). La MIE est parfaitement compatible avec l'installation de matériel électronique et de télécommunication le plus récents. De plus, elle offre des possibilités telles que la transmission de données à grande vitesse et les visioconférences par satellite. Nombre d'organisations entièrement vouées ou étroitement associées à la protection de l'environnement ont leurs bureaux dans ce bâtiment. Cela leur permet d'exploiter toutes les synergies disponibles et de profiter pleinement des avantages des services offerts par le Réseau Environnement de Genève (Geneva Environment Network GEN), qui regroupe une cinquantaine d'organisations intergouvernementales. Les principales organisations du système des Nations Unies basées à la MIE sont les suivantes:

- Service Produits chimiques du PNUE
- Bureau régional pour l'Europe du PNUE
- Secrétariat commun des Conventions de Bâle, Rotterdam et Stockholm / PNUE
- Secrétariat du SAICM / PNUE
- Secrétariat provisoire de la Convention de Minamata / PNUE
- Service Economie et commerce du PNUE
- Initiative Finance du PNUE
- Base de données sur les ressources mondiales (GRID-PNUE)
- Unité de gestion des connaissances du PNUE
- Réseau Environnement de Genève (GEN)
- Groupe pour la gestion de l'environnement des Nations Unies (UN-EMG)
- PNUE-CNUCED, équipe spéciale chargée du renforcement des capacités dans les domaines du commerce, de l'environnement et du développement (CBTF)
- Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES)
- Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)
- Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)
- Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR)
- Bureau des services d'appui aux projets des Nations Unies (UNOPS)
- Programme alimentaire mondial (PAM)
- Programme des Nations unies pour les établissements humains (PNUEH-Habitat)
- Secrétariat du Programme de collaboration des Nations Unies sur la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts dans les pays en développement (UN-REDD)
- Bureau de la prévention des crises et du relèvement du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD-BCPR)
- Service post-conflit et de la gestion des catastrophes du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE-PCDMB)

6. Base sur laquelle les bureaux seront mis à la disposition du Secrétariat permanent:

Option b) Propriété du gouvernement hôte sans paiement de loyer:

Le Secrétariat provisoire de la Convention de Minamata est déjà hébergé à titre gracieux au sein de la MIE à Genève. Seuls les coûts d'entretien sont à sa charge. Si nécessaire, la Suisse autoriserait le Secrétariat à acheter ou à recevoir en donation les bureaux abritant le Secrétariat.

7. Responsabilité pour les services:

a) Travaux importants d'entretien et de réparation des installations des bureaux:

Les organisations internationales résidant dans la MIE versent un forfait mensuel destiné à couvrir les frais des gros travaux d'entretien et de réparation.

b) Travaux ordinaires d'entretien et de réparation:

Le coût des travaux d'entretien ordinaires et des réparations mineures est assumé par les organisations résidentes.

c) Services techniques, moyens de communication compris:

Les services techniques des bâtiments de la MIE sont à la charge des organisations résidentes.

8. Mesure dans laquelle les bureaux seront meublés et équipés par le gouvernement hôte.

Le Secrétariat provisoire de la Convention de Minamata établi à Genève est d'ores et déjà pleinement opérationnel. En cas d'installation à Genève du Secrétariat permanent de la Convention de Minamata, le gouvernement suisse versera une contribution spéciale de 100 000 francs suisses destinée à compléter le mobilier et l'équipement du Secrétariat.

9. Durée des arrangements concernant les bureaux.

Le Secrétariat peut jouir des installations mises à disposition aussi longtemps qu'il le souhaite, aux conditions spécifiées dans la présente offre.

Facilités et conditions locales

10. Description des facilités et des conditions:

a) Représentation diplomatique dans la ville hôte:

Genève héberge les représentations permanentes de 173 Etats membres des Nations Unies et plus de 240 missions diplomatiques (Etats observateurs, organisations régionales, etc., voir l'annexe C). Etant donné l'importance de la ville, principal centre des Nations Unies après le siège à New York, le nombre de représentations diplomatiques n'a cessé d'augmenter ces dernières années. Afin que tous les pays du monde aient la possibilité d'établir une représentation permanente à Genève, les autorités locales contribuent aux frais de location des bâtiments des missions des pays les moins avancés. Durant les grandes rencontres, la Suisse offre un soutien aux délégations ne disposant pas d'une représentation permanente en Suisse.

La présence de missions favorise le dialogue. Elle permet aux gouvernements d'entretenir des contacts réguliers avec le Secrétariat, et de participer aux séances d'information sur les réunions passées ou à venir, aux rencontres qui se déroulent à Genève et aux éventuels processus de suivi. Durant les grandes rencontres, elle fournit aux délégations venues de la capitale un appui logistique qui ferait autrement défaut, ou qui devrait être obtenu par le pays moyennant des frais supplémentaires.

b) Présence d'organisations internationales:

La plupart des grandes organisations gouvernementales et quelque 170 ONG internationales actives dans le domaine de l'environnement ont une représentation permanente à Genève (voir l'annexe A).

Genève accueille 33 organisations internationales et plus de 250 ONG ayant un statut consultatif auprès du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC). Trente-neuf organisations ont signé avec le gouvernement suisse un accord sur les privilèges et les immunités. Les organisations, les agences spécialisées, les programmes, les fonds, les initiatives du système des Nations Unies, ainsi que les programmes conjoints et les organisations associées suivants ont leur siège à Genève:

- Commission économique pour l'Europe (CEE-ONU)
- Bureau international d'éducation (BIE)
- Centre international de calcul (ONU-CIC)
- Organisation internationale du travail (OIT)
- Centre du Commerce International (CCI)
- Union internationale des télécommunications (UIT)
- Corps commun d'inspection (CCI)
- Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies (OCHA)

- Programme conjoint des Nations Unies sur le VIH / SIDA (ONUSIDA)
- Haut Commissariat aux droits de l'homme (HCDH)
- Bureau du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)
- Conseil de coordination des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies (CEB)
- Bureau des programmes d'urgence (EMOPS) du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)
- Division de la Collecte de fonds privés et des partenariats (PFP) du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)
- Bureau régional Europe centrale et orientale et la Communauté d'Etats indépendants du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)
- Commission de compensation des Nations Unies (CCNU)
- Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)
- Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR)
- Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR)
- Stratégie internationale de prévention des catastrophes (SIPC) des Nations Unies
- Service de liaison non gouvernemental des Nations Unies (SLNG)
- Bureau des Nations Unies pour le sport au service du développement et de la paix (UNOSDP)
- Office de secours et de travaux pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA)
- Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social (UNRISD)
- Comité permanent des Nations Unies pour la nutrition (UNSCN)
- Programme des Volontaires des Nations Unies (VNU)
- Organisation mondiale de la santé (OMS)
- Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI)
- Organisation météorologique mondiale (OMM)
- Organisation mondiale du commerce (OMC)

Les entités suivantes des Nations Unies ont leur bureau à Genève:

- Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)
- Fonds monétaire international (FMI)
- Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)
- Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)
- Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)
- Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)
- Bureau de liaison et d'information du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)
- Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)
- Bureau des services d'appui aux projets des Nations Unies (UNOPS)
- Bureau de la Banque mondiale à Genève
- Bureau de liaison du Programme alimentaire mondial (PAM)
- Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

c) Facteurs déterminants des synergies des accords multilatéraux sur l'environnement relatifs aux substances chimiques et des organisations travaillant dans ce domaine à l'emplacement proposé:

La Suisse est convaincue que seul le meilleur est assez bon pour protéger l'environnement et la santé humaine des effets nuisibles du mercure. La gestion efficace des substances chimiques et des déchets nécessite, aux niveaux national et international, une approche intégrée ainsi qu'un programme cohérent et coordonné de développement et de mise en œuvre. Une bonne communication est essentielle pour identifier et optimiser les synergies potentielles entre les principaux acteurs.

Des effets de synergie existent lorsque différentes conventions s'occupent des mêmes substances chimiques ou utilisent les mêmes outils. Les Conventions de Bâle et de Minamata fournissent un cadre juridique pour la gestion des déchets de mercure. Les Conventions de Stockholm et de Minamata préconisent toutes deux le recours aux meilleures techniques disponibles et aux meilleures pratiques environnementales. La procédure de consentement préalable en connaissance de cause (CIP) est par ailleurs utilisée dans les Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Minamata. Le développement cohérent de ces outils sera crucial.

Le Secrétariat provisoire de la Convention de Minamata est d'ores et déjà établi dans les locaux de la MIE, à proximité du Secrétariat commun des Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm. Une telle proximité est capitale pour la coordination et la coopération entre les deux secrétariats – deux aspects essentiels pour les Parties aux conventions. Elle s'est d'ailleurs révélée pratique, ainsi que techniquement et financièrement efficace pour l'organisation comme pour les parties impliquées. La coordination et la coopération entre les secrétariats, ainsi que leur regroupement (éventuel) en un seul et même endroit présentent de nombreux avantages. Le Secrétariat de la Convention de Minamata peut ainsi avoir accès à la compétence thématique et à l'expérience du Secrétariat commun. Celui-ci peut proposer son expérience et ses connaissances éprouvées dans tous les domaines pertinents du secrétariat, qui sont facilement transférables au Secrétariat de la Convention de Minamata. L'organisation matricielle du Secrétariat commun permettrait d'intégrer en souplesse le Secrétariat de la Convention de Minamata et de lui offrir une structure administrative opérationnelle, garantissant ainsi sa durabilité, son efficacité et sa rentabilité. Les Parties auraient quant à elles un point de contact unique, ce qui leur permettrait de bénéficier d'un soutien cohérent, coordonné et efficace en termes de coûts, ainsi que d'une assistance sur mesure pour élaborer des approches nationales coordonnées. Enfin, le regroupement des secrétariats des quatre conventions accroîtrait la visibilité du centre de compétence de la politique environnementale dans le domaine des produits chimiques et des déchets, élèverait par là-même le statut politique de la Convention de Minamata et assurerait un engagement fort en faveur de sa mise en œuvre.

Pour plus d'informations sur la présence des sièges des grandes organisations et institutions internationales importantes pour l'activité de la Convention de Minamata, veuillez vous reporter au point 12 ci-dessous.

d) Disponibilité de services internationaux de conférences et conditions de leur utilisation (gratuité, loyer, etc.):

Le CICG a été construit spécialement pour accueillir des conférences diplomatiques. Il est la propriété des autorités suisses et se trouve à proximité immédiate de l'Office des Nations Unies. Des salles de conférences de différentes capacités sont gracieusement mises à la disposition de toutes les organisations internationales et de certaines ONG, un avantage notable en termes de coûts. Le CICG peut accueillir des conférences comptant jusqu'à 2200 participants dans des salles de différentes configurations (de 16 à 1740 places). Il est doté d'un équipement ultramoderne, comportant notamment des installations d'interprétation simultanée (jusqu'à 8 langues), des bureaux, un restaurant (450 places), un café, un bureau de poste, un café Internet et un kiosque à journaux.

En face du CICG se trouve le Centre de Conférences de Varembe, qui peut accueillir jusqu'à 280 participants et comporte, entre autres, cinq salles de réunion spacieuses de 40 à 100 places chacune (trois avec installations d'interprétation simultanée jusqu'à six langues), un café et des bureaux. Une banque, employant un personnel multilingue, se trouve à proximité du bâtiment. Le Centre des Congrès Palexpo constitue un autre lieu d'accueil pour des conférences internationales. Les délégués disposent de 200 places gratuites dans le Parking des Nations, à proximité du CICG et du Centre de Conférences de Varembe.

En outre, nombre d'organisations internationales basées à Genève possèdent des salles de conférences et des services techniques parfaitement équipés, notamment le Palais des Nations, l'UIT et l'OMS. Ces organisations offrent également des services de cafétéria et de restauration très pratiques, accessibles aux délégués, ainsi qu'aux membres des organisations internationales et des missions diplomatiques.

e) Accès à un personnel de conférence qualifié (interprètes, traducteurs, éditeurs et coordonnateurs de réunions, familiarisés avec les conférences et les pratiques de l'Organisation des Nations Unies, etc.):

L'accès à du personnel de conférence qualifié (interprètes, traducteurs, éditeurs et coordonnateurs de réunions familiarisés avec les conférences et les pratiques de l'Organisation des Nations Unies, etc.) est aisé à Genève. Etant donné le nombre considérable d'organisations internationales et d'entreprises multinationales basées à Genève et les nombreuses grandes conférences qui s'y déroulent, le coût d'engagement de prestataires de service à l'occasion de grandes réunions est réduit, voire, dans certains cas, supprimé. De fait, Genève peut se targuer de posséder un personnel de conférences hors pair:

- traducteurs et interprètes chevronnés dans toutes les langues de travail de l'ONU;
- secrétaires multilingues;
- sociétés de premier ordre, spécialisées dans l'organisation de conférences et congrès internationaux;
- éditeurs habitués à travailler dans les langues de l'ONU.

Qui plus est, la Suisse, pays multilingue et multiculturel, offre un excellent niveau d'enseignement et attire de nombreux étrangers très cultivés. A Genève, la langue officielle est le français, mais l'usage de l'anglais et de beaucoup d'autres langues internationales y est courant. Etant donné la situation du marché de l'emploi, il est facile de trouver du personnel qualifié. De plus, la présence d'une importante communauté internationale, venue pour étudier ou travailler, facilite la recherche de personnel qualifié.

f) Moyens de transport internationaux;

Aériens

L'aéroport de Genève dessert 134 destinations, dont 108 en Europe (plus de 500 vols par jour en moyenne). Situé à cinq kilomètres du centre ville, il est accessible par train depuis la gare centrale en seulement six minutes. Dans la zone de récupération des bagages, les passagers aériens peuvent se procurer gratuitement un billet utilisable pendant 80 minutes sur l'ensemble du réseau de transports publics de la ville.

Si l'on inclut les correspondances via l'aéroport de Zurich, Genève est desservie par 85 compagnies aériennes régulières, qui proposent des vols directs pour 229 destinations, dont 168 en Europe et 61 dans d'autres continents. Plus de 28 millions de passagers sont transportés chaque année (voir l'annexe B).

Nombre de vols hebdomadaires directs au départ de Genève et de Zurich:

- 1608 à destination de 32 capitales européennes;
- 1442 à destination de 53 villes européennes;
- 55 à destination de 10 villes du Moyen-Orient;
- 82 à destination de 20 villes d'Afrique;
- 94 à destination de 9 villes d'Amérique du Nord;

- 68 à destination de 12 villes d'Extrême-Orient;
- 6 à destination de 2 villes d'Amérique latine;
- 41 à destination de New York.

D'autres grandes destinations sont desservies au départ de Genève ou de Zurich via les grands aéroports européens:

- durée du vol Genève-Zurich: 40 minutes; 10 vols quotidiens;
- durée du vol Genève-Londres: 50 minutes; 45 vols quotidiens;
- durée du vol Genève-Paris: 70 minutes; 30 vols quotidiens;
- durée du vol Genève-Francfort: 85 minutes; 20 vols quotidiens;
- durée du vol Genève-Amsterdam: 100 minutes; 17 vols quotidiens;
- Les autres aéroports européens importants sont notamment Bâle, Bruxelles, Copenhague, Madrid, Munich, Rome et Vienne.

Le trajet de l'aéroport de Genève à la Place des Nations et au CICG (quartier international) dure 14 minutes en bus ou 9 minutes en train depuis la gare centrale. L'aéroport de Genève dispose d'un parking gratuit réservé aux véhicules dotés de plaques d'immatriculation diplomatiques (CD) ou consulaires (CC). Toute personne au bénéfice du statut diplomatique peut utiliser gratuitement le parking public payant durant une heure. L'aéroport de Genève abrite une large gamme de boutiques hors-taxe pour les voyageurs. Les personnes au bénéfice du statut diplomatique ont accès à un magasin hors-taxe situé à Genève même, à proximité des organisations internationales.

Terrestres

A partir de Genève, toutes les destinations européennes sont desservies quotidiennement par des trains rapides et confortables comme le TGV, l'EuroNight, l'EuroCity et leCisalpino, p. ex. Paris (sept trains quotidiens), Bruxelles (quatre trains quotidiens), Berlin (quatre trains quotidiens), Rome (quatre trains quotidiens), Monaco (deux trains quotidiens) et Vienne (trois trains quotidiens).

g) Moyens de transport locaux et proximité de ces derniers par rapport aux bureaux mis à la disposition du Secrétariat permanent:

L'ensemble de la région, y compris la France voisine, dispose d'un réseau de transports publics bien développé comprenant bus, trolleybus, tramways et trains. Exploité par les TPG (Transports Publics Genevois), le réseau urbain s'étend sur 365 km et comprend plus de 400 trolleybus, tramways et bus circulant à Genève et dans la région, y compris sur le territoire français voisin. Les transports locaux, régionaux et nationaux en train s'effectuent sur le réseau des Chemins de fer fédéraux CFF. Un service de liaisons régulières par bateau est également assuré sur le lac Léman par les Mouettes Genevoises. Environ un million de personnes sont transportées chaque jour via ces services.

Selon le service, les bus, les tramways et les trains fonctionnent d'environ 5h00 à 00h45 (horaires plus tardifs le weekend). Le vendredi et samedi soir, un service de bus de nuit (Noctabus) est mis en place jusqu'à 4h00. Les CFF proposent également des liaisons locales et régionales de nuit.

- Trains locaux: deux lignes reliant le centre de Genève et son agglomération (un départ toutes les 15 minutes)
- Tramways: quatre lignes permettant de rejoindre les principaux quartiers de Genève (un départ toutes les 15 minutes)
- Trolleybus: six lignes permettant de rejoindre les principaux quartiers de Genève (un départ toutes les 7 minutes)
- Bus urbains: 16 lignes reliant les principaux quartiers de Genève et son agglomération (un départ toutes les 15 minutes)

- Bus régionaux: 28 lignes reliant le réseau urbain de Genève et son agglomération, y compris la France voisine, et la campagne environnante (un départ toutes les 15–30 minutes)

Tous les visiteurs qui séjournent dans un hôtel, une auberge de jeunesse ou un camping se voient généralement offrir la Geneva Transport Card. Cette carte, remise à la réception de l'établissement, est valable pendant toute la durée du séjour, jour de départ compris. Elle est utilisable sur l'ensemble du réseau de transports dans le canton de Genève, sans restrictions (bus, tramways et bateaux).

Compte tenu du grand nombre de pistes cyclables disponibles (350 km, dont 90 dans le centre-ville), la pratique du vélo est très populaire à Genève. Un service de location de vélos en self-service pleinement intégrables au système de transports publics de la ville (Unireso) a été mis en place en 2013: 1500 vélos peuvent ainsi être loués dans l'une des 120 stations réparties dans toute l'agglomération genevoise.

h) Disponibilité locale de personnel formé pouvant être employé au Secrétariat permanent en tenant compte des connaissances linguistiques et d'autres compétences:

Genève possède un bassin de population extrêmement qualifié pour appuyer le Secrétariat. La Suisse est un pays multilingue (allemand, français, italien) et multiculturel, réputé pour son niveau d'instruction très élevé. A l'école, les enfants apprennent tous une deuxième langue nationale et au moins une autre langue étrangère (surtout l'anglais) dès leur plus jeune âge. Les résidents étrangers représentent 39% de la population genevoise.

A Genève, la langue officielle est le français, mais l'usage de l'anglais y est très répandu, comme d'ailleurs dans la plupart des autres régions de Suisse. Les deux langues sont des langues officielles de l'ONU. Les autres langues de l'ONU sont aussi utilisées couramment.

Etant donné le caractère cosmopolite de Genève, il existe une forte demande de compétences linguistiques et techniques sur le marché local, ce qui permet aux familles du personnel étranger de s'assimiler et de trouver du travail facilement. La présence des missions, des organismes internationaux et des multinationales offre également des possibilités de carrière.

Des études ont révélé que Genève figure parmi les affectations les plus recherchées par le personnel des Nations Unies et autres étrangers, ce qui facilite le recrutement de personnel de tous niveaux.

i) Services de santé et accès des membres du personnel du Secrétariat permanent à ces services:

On trouve à Genève de nombreux établissements et prestataires de santé de qualité: médecins généralistes et spécialistes, dentistes, cliniques, ainsi que les Hôpitaux Universitaires de Genève (HUG), l'un des plus grands centres hospitaliers universitaires de Suisse et des plus grands hôpitaux publics de Genève. Figurant au rang des meilleurs centres hospitaliers d'Europe, cet établissement offre un service de qualité dans tous les domaines.

Selon l'Office de la statistique de Genève, on comptait en 2014 1756 médecins en cabinet privé soit 3,7 pour mille habitants, 260 dentistes en cabinet privé et 167 pharmacies. Genève propose également des services de soins à domicile et divers cabinets d'infirmiers. Ces services sont accessibles à l'ensemble de la population. L'accès à des services plus spécialisés et aux technologies médicales avancées est garanti pour tous les résidents. L'hôpital dispose d'une division privée qui permet aux patients de bénéficier à la fois de soins en hôpital universitaire et d'un service de restauration haut de gamme. Le service public de santé est complété par un grand nombre de cliniques privées. En 2014, on recensait 2624 lits dans les hôpitaux et les cliniques (dont 513 dans des établissements privés).

A Genève, le réseau hospitalier et les cliniques privées répondent aux normes médicales les plus élevées et proposent tous types de soins (voir l'annexe D). Habités à accueillir des patients étrangers, ces établissements savent faire face aux exigences non seulement médicales, mais aussi linguistiques et culturelles de leurs patients. Les prestataires de santé ayant eux aussi l'habitude de recevoir des patients étrangers, les consultations, les soins et la documentation sont proposés dans la plupart des langues courantes. L'hôpital public fait par ailleurs appel à des services de traduction pour les langues rares.

Cette offre médicale de pointe est fournie par nombreuses institutions de recherche médicale basées dans la région, dont des établissements de premier ordre dans les domaines suivants:

- recherche sur le cancer (Institut suisse de recherche expérimentale sur le cancer);
- biotechnologie (Serono, leader mondial);
- technique médicale (siège européen de Medtronic, leader mondial en technique médicale);
- génomique et protéomique.

Assurance-maladie

En Suisse, l'assurance-maladie est obligatoire pour tous les résidents. Toutefois, les membres des missions permanentes, les fonctionnaires internationaux et les membres de leurs familles sont libres d'adhérer ou non au système d'assurance.

Dans le système suisse, la caisse d'assurance-maladie couvre les frais médicaux et hospitaliers de l'assuré. Ce dernier paie une partie des frais, à concurrence d'un montant maximum par année (appelé «franchise»), plus 10% des frais excédant le montant de la franchise. Les primes d'assurance varient selon la franchise, le lieu de résidence et les soins complémentaires (soins dentaires, hospitalisation en chambre «privée», etc.).

j) Disponibilité de logements adéquats, y compris renseignements sur les prix et le taux de logements vacants, et proximité de ces logements par rapport aux bureaux mis à la disposition du Secrétariat permanent:

A Genève, comme dans la plupart des villes attrayantes, le marché du logement a tendance à se resserrer en période de croissance économique. C'est le cas à Genève, où le taux de vacance se situe autour de 0,39%. On peut cependant trouver à se loger facilement dans la région voisine du canton de Vaud ainsi qu'en France voisine. Le CAGI aide les collaborateurs des organisations internationales et leurs familles à se loger à Genève. Il fournit une assistance pour le logement, la scolarisation et l'emploi, et organise des réunions d'accueil et des événements de réseautage.

En 2014, il fallait compter entre 769 francs suisses pour un appartement d'une pièce et 3788 francs suisses pour un appartement de sept pièces ou plus dans le canton de Genève. Le loyer moyen était de 1177 francs suisses pour un trois pièces, de 1449 francs suisses pour un quatre pièces.

Il est possible d'ajouter une clause diplomatique au bail pour faciliter la résiliation de celui-ci en cas de départ anticipé.

k) Disponibilité d'écoles à tous les niveaux, y compris d'écoles assurant des cours dans des langues autres que la langue locale:

Les enfants sont notre avenir. Pour cette raison, la Suisse s'est donné pour priorité d'offrir des établissements scolaires excellents de toutes sortes et de tous niveaux pour fournir aux enfants le bagage nécessaire pour réussir dans la vie. Le pays est réputé pour avoir l'un des meilleurs systèmes d'éducation au monde. Genève compte de nombreuses écoles internationales offrant un enseignement

dans différentes langues. Les enfants ayant des difficultés d'apprentissage, qui ont besoin de recevoir un enseignement spécial et une thérapie dans leur langue maternelle, peuvent se voir offrir cette possibilité en anglais, en français, en italien ou en allemand dans la région genevoise.

Des enseignements bilingues ou en langue étrangère sont dispensés dans 21 écoles privées à Genève. Au total, 238 établissements privés, dont 20 universités sous licence, proposent une grande diversité d'enseignements. Les principaux sont les suivants: European University, Geneva Business School of Diplomacy, Geneva School of Diplomacy, International University in Geneva et Webster University. L'ensemble de ces établissements accueillent environ 1400 étudiants. En 2011, les écoles privées comptaient 11710 élèves des niveaux primaire, secondaire et secondaire II. Elles attirent essentiellement une population étrangère (les deux tiers des élèves anglophones sont inscrits à Genève dans des écoles privées).

Les écoles publiques sont ouvertes à tous les enfants indépendamment de leur nationalité. Conformément à la loi cantonale sur l'enseignement obligatoire, la scolarité est obligatoire de 4 à 15 ans (école primaire de 4 à 12 ans, école secondaire de 12 à 15 ans). Les autorités cantonales doivent donc garantir l'accès à l'enseignement et aux écoles pour tous les enfants. Les enseignements primaire et secondaire sont gratuits et sans limitation de places.

Le degré tertiaire (enseignement supérieur) regroupant les hautes écoles genevoises comprend l'Université de Genève. Fondée en 1559, elle fait partie des meilleures universités européennes généralistes. Elle figure en tête du classement établi par divers organismes internationaux de notation pour la recherche scientifique (biologie moléculaire, astrophysique, sciences sociales et économie, notamment). En 2013, la Shanghai Jiao Tong University classait l'Université de Genève au 69^e rang de son classement des universités mondiales.

Parmi les autres établissements de l'enseignement supérieur de renom, citons l'Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID), un établissement de recherche qui met l'accent sur les domaines transversaux des relations internationales et du développement, et l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL), située à seulement 30 minutes de Genève, qui accueille des professeurs, des chercheurs et des étudiants de plus de 120 nationalités.

Ecoles privées

Genève et sa région (www.agep.ch) comptent de nombreuses écoles privées dont le programme suit celui du secteur public. Certaines d'entre elles proposent un enseignement bilingue français/anglais ou français/allemand, voire entièrement en allemand, anglais ou arabe. Plusieurs écoles fournissent un enseignement dans d'autres langues étrangères comme l'espagnol, l'italien, le russe ou l'hébreu.

- ASC International Language House (anglais, allemand, français, espagnol, italien et russe). Selon les sections, le latin et le grec sont aussi enseignés au niveau secondaire.
- Ecole Internationale de Genève, Collège du Léman, Collège de Ferney-Voltaire (Lycée international de Ferney-Voltaire), enseignement bilingue français/anglais, avec des sections nationales (allemand, espagnol, etc.);
- Ecole bilingue de Genève et Ecole Moser à Genève et à Nyon, enseignement bilingue français/allemand;
- Ecole allemande de Genève (Deutsche Schule, Genf): enseignement en allemand;
- Ecole arabe de Genève (Modar Sa Educa Système): enseignement en arabe;
- Ecole Brechbühl, enseignement en français, avec cours intensifs d'anglais dès la première année primaire;
- Ecole Girsà, enseignement en français, avec cours en hébreu.

On trouve en outre de nombreuses écoles de langues privées. Parmi les écoles les plus fréquentées par la communauté internationale (primaire, secondaire et gymnase [lycée]) figurent:

- L'Ecole internationale de Genève, avec deux établissements: La Grande Boissière (rive gauche, Thônex) et La Châtaigneraie (canton de Vaud, Founex). Il existe aussi une division primaire près du palais des Nations, à Pregny, www.ecolint.ch/
- Collège du Léman, à Versoix, www.cdl.ch/
- Geneva English School, enseignement en anglais, www.geneva-english-school.ch/

l) Facilités pour le transfert de fonds à destination et en provenance de pays étrangers accessibles au Secrétariat permanent et aux membres de son personnel:

Les organisations internationales et leur personnel peuvent transférer gratuitement des fonds d'un pays à l'autre et effectuer des conversions dans toutes les devises. Il n'existe pas de contrôle financier ou de contrôle des changes entre la Suisse et les autres pays. Le système bancaire suisse est réputé pour son efficacité, sa rapidité et sa fiabilité.

Les filiales de diverses banques étrangères, auprès desquelles des fonds peuvent être transférés vers l'étranger, sont établies en Suisse. Le CICG et le Palais des Nations abritent tous deux des banques employant un personnel multilingue. Ailleurs à Genève, les employés de banque, multilingues aussi, comprennent les besoins bancaires des visiteurs et des clients étrangers.

m) Délais requis pour les formalités nécessaires à l'entrée dans le pays hôte et capacité à veiller à ce que les participants aux réunions organisées par le Secrétariat permanent sur le territoire du gouvernement hôte obtiennent dans les plus brefs délais, lorsqu'il y a lieu, des visas d'entrée.

La Suisse possède une longue tradition dans l'accueil de réunions internationales. Sa procédure d'octroi des visas est d'une remarquable rapidité et témoigne d'une bonne connaissance des besoins des délégués. La Suisse veille notamment à ce que les participants aux réunions organisées par les organisations internationales obtiennent, s'il y a lieu, un visa d'entrée dans les plus brefs délais. Conformément à la réglementation Schengen, les visas doivent être délivrés dans les dix jours ouvrés qui suivent la soumission de la demande. Dans la plupart des cas, les dossiers sont traités plus rapidement.

Les visas destinés aux membres du personnel (et à leurs familles) affectés en tant que fonctionnaires auprès d'une organisation intergouvernementale ou d'une mission permanente sont émis dans les plus brefs délais possibles.

Autres renseignements pertinents

11. Toute autre contribution que le gouvernement hôte peut fournir pour couvrir les coûts de fonctionnement du Secrétariat permanent ou ceux des services de conférences.

La Suisse soutient activement les efforts menés au niveau international dans le domaine de la gestion des produits chimiques. Elle est l'un des principaux bailleurs de fonds du processus de Minamata. Elle est connue pour respecter ses engagements pleinement et sans réserve.

La Suisse s'engage à affecter un montant annuel de 2,5 millions de francs suisses à l'intégration du Secrétariat de la Convention de Minamata dans le Secrétariat commun à Genève. Ce montant comprend la contribution de la Suisse en tant que Partie à la Convention. En outre, une fois que la déci-

sion finale d'établir le Secrétariat à Genève aura été prise, la Suisse accordera un versement spécial de 100 000 francs suisses pour compléter les infrastructures du Secrétariat.

a) Contributions non affectées (p. ex. versées au Secrétariat de la part du pays hôte sans aucune restriction quant à leur dépense);

La Suisse s'engage à verser chaque année un montant de 2 millions de francs suisses pour contribuer au fonctionnement du Secrétariat, et faciliter la mise en œuvre de la Convention et la tenue des réunions à Genève.

b) Contributions affectées au titre de certaines dépenses, accompagnées d'une explication concernant la nature des restrictions.

La Suisse s'engage à verser chaque année un montant de 500 000 francs suisses pour le financement d'un poste dédié à l'intégration du Secrétariat et, par là même, des activités communes des Conventions de Minamata, de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm.

La gestion saine des substances chimiques et des déchets est une des priorités de la politique environnementale extérieure de la Suisse. Pour cette raison, la Suisse continuera de soutenir les projets d'assistance technique et de formation, en particulier dans les pays en développement et dans les pays en transition durant les années à venir, conformément aux priorités définies par la Conférence des Parties à la Convention de Minamata.

12. Renseignements sur les synergies potentielles de la coopération et de la coordination avec d'autres organisations internationales qui s'occupent de la gestion des produits chimiques dans les emplacements proposés.

Genève est le centre des Nations Unies le plus important après le siège de New York. Elle est aussi le centre de la gouvernance mondiale en matière de politique internationale de gestion des produits chimiques et des déchets dans la mesure où elle héberge tous les acteurs pertinents. Outre le siège des accords multilatéraux liés aux produits chimiques et des agences qui permettent l'exploitation de synergies comme souligné au point 10c ci-dessus, Genève accueille le siège de la plupart des grandes organisations internationales et institutions pertinentes pour les activités de la Convention de Minamata:

- l'Organisation mondiale de la santé (OMS);
- l'Organisation internationale du travail (OIT);
- l'Organisation mondiale du commerce (OMC);
- l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI);
- la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED);
- l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR);
- la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES)

Genève offre ainsi, plus que toute autre ville, des opportunités de synergies interdisciplinaires et intersectorielles.

Le transfert du Secrétariat dans une ville autre que Genève entraînerait une réduction significative des possibilités de mise en œuvre de la Convention de Minamata en termes de coûts, de synergies et d'efficacité, au détriment des Etats membres, des délégués aux conférences, des parties intéressées et du Secrétariat lui-même.

13. Tout autre renseignement que le pays hôte éventuel peut juger pertinent.

Genève possède une tradition de plus de 150 ans dans l'accueil de diplomates, d'universitaires, d'experts et de scientifiques qui œuvrent à l'élaboration de solutions visant à améliorer la qualité de vie de la population. Aucun autre site ne présente une telle concentration d'organisations internationales et non gouvernementales, de missions diplomatiques et d'institutions académiques prestigieuses.

Genève constitue une plateforme inestimable de synergies entre les décideurs, les experts des organisations intergouvernementales, les représentations diplomatiques, les universitaires, les représentants des entreprises et de la société civile. Tous ces acteurs peuvent élaborer et tester au quotidien des propositions concernant l'avenir de la planète et contribuer ainsi à résoudre les problèmes d'envergure mondiale.

A Genève, la collaboration – l'un des atouts majeurs de la ville – n'est pas seulement possible, elle est aisée. L'ensemble des institutions en ont fait l'un de leurs principaux axes de fonctionnement. C'est la raison pour laquelle les acteurs internationaux continuent de choisir cet environnement productif comme base pour leurs activités.

Pour aider les nouveaux venus, les autorités suisses offrent des services spéciaux, tels que:

- Le Centre d'accueil–Genève internationale (CAGI) aide les hôtes étrangers à s'installer dans leur nouveau cadre et à résoudre tout problème susceptible de se poser durant leur séjour.
- La Division Etat hôte de la Mission permanente de la Suisse auprès des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève s'occupe de toutes les questions en rapport avec les privilèges et immunités des 30 000 membres de la communauté internationale de Genève, y compris le personnel domestique; elle constitue un intermédiaire utile avec les autorités locales et fédérales.
- Le Comité diplomatique de Genève, établi en 1989, traite de toutes les questions que les missions permanentes et leurs membres souhaitent discuter avec les autorités suisses.
- La Fondation des Immeubles pour les Organisations Internationales (FIPOI) a été établie par les autorités genevoises et fédérales pour fournir des bureaux agréables à toutes les organisations s'établissant à Genève. Elle est très au fait des besoins spéciaux de ces entités et est en mesure de les aider à résoudre les éventuels problèmes.

Le caractère cosmopolite de Genève se reflète également dans la diversité des religions pratiquées par ses habitants. Toutes les grandes communautés religieuses possèdent des locaux pour permettre à leurs membres de vivre et de pratiquer leur foi.

Les médias internationaux sont présents en force à Genève. Ils garantissent ainsi que les organisations bénéficient de la couverture voulue pour faire connaître leur action. Les médias basés à Genève regroupent des centaines de journalistes internationaux, rattachés aux associations suivantes:

- La branche genevoise de l'Association des journalistes accrédités auprès de l'ONU (UNCA) regroupe environ 200 journalistes accrédités auprès du Service de l'information de l'Office des Nations Unies à Genève.
- L'Association de la Presse étrangère en Suisse et au Liechtenstein, instituée en 1928, a son secrétariat au Palais des Nations et compte plus de 120 membres.
- Le Geneva Press Club (www.pressclub.ch) compte environ 300 membres qui représentent la presse suisse.

Quel que soit l'angle considéré – qualité de vie, emploi, sécurité, infrastructures, activités culturelles, services médicaux, éducation ou climat –, Genève offre quantité d'avantages. Tous ces avantages font de Genève le lieu idéal pour accueillir le siège du Secrétariat de la Convention de Minamata.

Annexe A (en rapport avec la question 10 b)

Organisations internationales et autres organismes basés à Genève

1. Organisations internationales à l'intérieur du système des Nations Unies

Office des Nations Unies à Genève (ONUG)

L'ONUG abrite un **Secrétariat** et les **organismes onusiens suivants**:

- Organismes onusiens avec siège à Genève
 - Centre du Commerce International (CCI – CNUCED / OMC)
 - Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)
 - Programme conjoint des Nations Unies sur le VIH / SIDA (ONUSIDA)
 - Bureau du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)
 - Commission de compensation des Nations Unies (CCNU)
 - Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU)
 - Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)
 - Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR)
 - Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR)
 - Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social (UNRISD) etc.
- Organisme autonome soutenu par l'ONU
 - Conférence sur le désarmement (CD)
- Organismes onusiens avec bureau régional pour l'Europe à Genève
 - Centre des Nations Unies pour des établissements humains (CNUEH – Habitat) – Nairobi
 - Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) – New York
 - Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) – New York
 - Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) – Nairobi
 - Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies (OCHA) – New York
 - Bureau des services d'appui aux projets des Nations Unies (UNOPS) – New York, etc.
- Organismes onusiens avec bureau de liaison à Genève
 - Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) – New York
 - Programme des Volontaires des Nations Unies (VNU) – Bonn
 - Programme alimentaire mondial (PAM) – Rome, etc.
- Secrétariats de Conventions des Nations Unies
 - Secrétariat commun de la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause dans le cas de certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international (PIC), de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (POP) et de la Convention de Bâle sur les mouvements transfrontières de déchets dangereux
 - Secrétariat de la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Convention d'Aarhus)
 - Secrétariat de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES)
 - Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULD) – Bureau de liaison

- Secrétariat de la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière
- Secrétariat de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance
- Secrétariat de la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux
- Secrétariat de la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels

- Secrétariats de programmes d'organismes onusiens
 - Unité pour l'environnement du PNUE / OCHA
 - Programme du PNUE pour les produits chimiques
 - Programme du PNUE pour le commerce et l'environnement
 - Plan Vigie du PNUE
 - Base de données sur les ressources mondiales du PNUE (GRID-UNEP)
 - Unité d'information sur les conventions du PNUE
 - Projet PNUE-FEM sur l'élaboration de cadres nationaux relatifs à la biosécurité
 - Groupe d'experts intergouvernemental OMM / PNUE sur l'évolution du climat (GIEC)
 - Forum intergouvernemental de l'OMS sur la sécurité chimique (FISC)
 - Programme international PNUE / OIT / OMS sur la sécurité chimique (PISC)

Agences spécialisées

- Agences spécialisées avec siège à Genève
 - Bureau international d'éducation (BIE/UNESCO)
 - Organisation internationale du travail (OIT)
 - Union internationale des télécommunications (UIT)
 - Organisation mondiale de la santé (OMS)
 - Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI)
 - Organisation météorologique mondiale (OMM)

- Agences spécialisées (basées hors de Suisse) avec bureau de liaison à Genève
 - Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) – Rome
 - Fonds monétaire international (FMI) – Washington
 - Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) – Paris
 - Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) – Vienne

2. Organisations internationales en dehors du système des Nations Unies

- Organisations internationales avec accord de siège basées à Genève
 - Conseil consultatif sur la législation de l'OMC (ACWL)
 - Cour de conciliation et d'arbitrage au sein de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (Cour OSCE)
 - Association européenne de libre-échange (AELE)
 - Organisation européenne pour la recherche nucléaire (CERN)
 - Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination (GAVI)
 - Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et la malaria (FM-STM)
 - Union interparlementaire (UIP)
 - Organisation internationale de protection civile (OIPC)
 - Comité international de la Croix-Rouge (CICR)
 - Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR)
 - Bureau international de l'habillement et du textile (ITCB)

- Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV)
- Centre Sud (CS)
- Organisation mondiale du commerce (OMC)

- Organisations internationales avec accord fiscal basées à Genève
 - Société internationale de télécommunications aéronautiques (SITA)
 - Conseil international des aéroports (ACI)
 - Association du transport aérien international (IATA)
 - Convention de Ramsar sur les zones humides – Gland
 - Union mondiale pour la nature (UICN) – Gland

- Organisations internationales (basées hors de Suisse) avec représentation à Genève
 - Organisation internationale de la francophonie (OIF)

3. Organisations non gouvernementales (ONG)

Environ **250 ONG avec statut consultatif à l'ECOSOC sont basées à Genève** (siège ou représentation). Les plus importantes sont citées ci-après.

- Environnement, santé, développement durable:
 - Fondation Aga Khan (FAK)
 - Fondation de Bellerive
 - Centre pour les lois internationales de l'environnement (CIEL)
 - Foundation for Environmental Conservation
 - Croix-Verte Internationale (CVI)
 - Commission mondiale indépendante sur les océans (CoMIO)
 - Centre international sur le commerce et le développement durable (CICDD)
 - Institut international du développement durable (IIDD)
 - Registre international des substances chimiques potentiellement toxiques (RISCPT)
 - Coordination des Associations Mondiales de Villes et Autorités Locales (CAMVAL)
 - Conseil mondial des entreprises pour le développement durable (WBCSD)
 - Fonds mondial pour la nature (WWF) – Gland

- Politique, société, sport, culture, édition, religion:
 - Trust Aga Khan pour la culture
 - Communauté internationale Baha'ie (BIC)
 - Christian Children Fund (CCF)
 - Union européenne de radiodiffusion (UER)
 - Fédération des institutions internationales semi-officielles et privées établies à Genève (FIIG)
 - Fédération internationale motocycliste (FIM)
 - Fédération syndicale mondiale (FSM)
 - Fondation du Devenir (FDD)
 - Forum de Crans-Montana (CMF)
 - Association internationale des interprètes de conférence (AIIC)
 - Association internationale des traducteurs de conférence (AITC)
 - Confédération internationale des syndicats libres (ICFTU)
 - Conseil international des agences bénévoles (CIAB)
 - Fédération internationale des travailleurs du bâtiment et du bois (FITBB)
 - Fédération internationale des organisations de travailleurs de la métallurgie (IMF)
 - Organisation internationale des employeurs (OIE)

- Union internationale des éditeurs (UIE)
 - Association internationale de la sécurité sociale (AISS)
 - Service social international (SSI)
 - Fédération luthérienne mondiale (FLM)
 - Mandat international
 - Quaker United Nations Office (QUNO) / Quaker House
 - Union des Associations Européennes de Football (UEFA) – Nyon
 - Confédération mondiale du travail (CMT)
 - Conseil œcuménique des églises (COE)
 - Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies (FMANU)
 - Congrès juif mondial (WJC)
 - Organisation mondiale du mouvement scout (OMMS) / Bureau mondial du scoutisme
- Education, science, recherche:
 - Association des universités européennes
 - Organisation du baccalauréat international (IBO)
- Questions humanitaires, droits de l'homme:
 - Amnesty International (AI)
 - Association pour la prévention de la torture (APT)
 - Catholic Relief Services (CRS-USCC)
 - Défense des enfants – International (DEI)
 - Food for the Hungry International (FHI)
 - Système d'information et de documentation sur les droits de l'homme (HURIDOCS)
 - Centre de documentation, de recherche et d'information des peuples autochtones (doCip)
 - Commission internationale catholique pour les migrations (ICMC)
 - International Centre for Humanitarian Reporting (ICHR)
 - International Council on Human Rights Policy (ICHRP)
 - Service international pour les droits de l'homme (SIDH)
 - Centre international de formation à l'enseignement des droits de l'homme et de la paix (CIFEDHOP)
 - Fédération internationale Terre des hommes (FITDH)
 - Organisation mondiale contre la torture (OMCT)
- Paix, droit, désarmement:
 - Centre d'études pratiques de la négociation internationale (CASIN)
 - Centre international de déminage humanitaire de Genève (CIDHG)
 - Centre de politique de sécurité Genève (CPSG)
 - Institut international de recherches pour la paix à Genève (GIPRI)
 - Commission internationale de juristes (CIJ)
 - Association mondiale pour l'école instrument de paix (EIP)
- Economie, finance, tourisme:
 - Alliance internationale de tourisme (AIT)
 - Commission électrotechnique internationale (CEI)
 - Organisation internationale de normalisation (ISO)
 - Forum économique mondial (FEM)
- Transport, communication:
 - Fédération routière internationale (IRF)
 - Union internationale des transports routiers (IRU)

Annexe B (en rapport avec la question 10 f)

Vols directs au départ de Genève, aéroport de Zurich compris

Destination	Nombre de vols hebdomadaires	Destination	Nombre de vols hebdomadaires
Europe (capitales)			
Amsterdam	105	Londres-Stansted	2
Athènes	28	Luxembourg	34
Belgrade	15	Madrid	86
Berlin	87	Malte	5
Bratislava	7	Moscou	35
Bruxelles	88	Oslo	14
Bucarest	14	Paris Charles de Gaulle	173
Budapest	27	Paris Orly	43
Copenhague	68	Prague	28
Dublin	13	Rome	95
Helsinki	43	Sarajevo	7
Kiev	8	Skopje	10
Larnaka	4	Sofia	6
Lisbonne	77	Stockholm	48
Ljubljana	16	Tirana	7
Londres-City	64	Vienne	104
Londres-Gatwick	58	Varsovie	35
Londres-Heathrow	149	Zagreb	13
Londres-Luton	58		
Europe (autres villes)			
Alicante	7	Liverpool	20
Barcelone	82	Lugano	61
Bâle-Mulhouse	48	Lyon	17
Bilbao	6	Malaga	14
Birmingham	27	Manchester	40
Bologne	20	Milan	82
Bordeaux	12	Munich	111
Brême	11	Münster	11
Cardiff	2	Nice	54
Clermont-Ferrand	12	Nuremberg	33
Cologne	79	Olbia	4
Cracovie	7	Palma de Majorque	7
Dortmund	5	Podgorica	3
Dresde	12	Porto	14
Düsseldorf	82	Pristina	7
Florence	7	Salzbourg	21
Francfort	134	Saint-Jacques de Compostelle	1
Göteborg	7	Séville	7
Graz	21	Saint-Pétersbourg	2

Destination	Nombre de vols hebdomadaires	Destination	Nombre de vols hebdomadaires
Guernesey	7	Stuttgart	40
Hambourg	74	Thessalonique	7
Hanovre	47	Toulouse	12
Istanbul	31	Turin	21
Jersey	1	Valence	7
Lemwerder	1	Venise	21
Linz	12	Zurich	70

Amérique du Nord

Atlanta	7	Miami	7
Boston	7	Montréal	14
Chicago	7	New York JFK	28
Dallas	6	New York Newark	13
Los Angeles	7	Washington	14

Moyen-Orient

Abu Dabi	14	Koweït	2
Amman	4	Muscat	3
Beyrouth	3	Riyad	4
Dubaï	28	Téhéran	3
Djeddah	3	Tel-Aviv	26

Afrique

Accra	4	Johannesburg	14
Alger	4	Le Caire	10
Bengazi	2	Libreville	1
Casablanca	12	Louxor	2
Charm El-Sheikh	1	Mahé Island	1
Constantine	1	Marrakech	2
Dar Es-Salaam	4	Maurice	2
Djerba	2	Tripoli	3
Douala	1	Tunis	13
Hurghada	2	Yaoundé	1

Extrême-Orient

Bangkok	10	Kuala Lumpur	3
Bombay	6	Manille	3
Colombo	4	Pékin	3
Delhi	6	Séoul	2
Hong Kong	10	Singapour	14
Karachi	4	Tokyo	9

Amérique latine

Buenos Aires	4	Santiago de Chile	1
Río de Janeiro	2		

Annexe C (en rapport avec la question 10 a)

Représentations diplomatiques à Genève

Liste des Etats représentés à Genève par:

- une mission permanente auprès de l'Office des Nations Unies à Genève et des autres organisations internationales (ONUG)
- une mission permanente auprès de l'Organisation mondiale du commerce (OMC)
- une représentation permanente auprès de la Conférence sur le désarmement (CD)

		ONUG	OMC	CD
1	Afghanistan	x		
2	Afrique du Sud	x		
3	Albanie	x		
4	Algérie	x		
5	Allemagne	x		x
6	Ancienne République yougoslave de Macédoine	x		
7	Andorre	x		
8	Angola	x		
9	Arabie saoudite	x	x	
10	Argentine	x		
11	Arménie	x		
12	Australie	x	x	x
13	Autriche	x		
14	Azerbaïdjan	x		
15	Bahamas	x		
16	Bahreïn	x		
17	Bangladesh	x		
18	Barbade	x		
19	Belarus	x		
20	Belgique	x		x
21	Belize	x		
22	Bénin	x		
23	Bhoutan	x		
24	Bolivie	x		
25	Bosnie-Herzégovine	x		
26	Botswana	x		
27	Brésil	x	x	x
28	Brunei Darussalam	x		
29	Bulgarie	x		
30	Burkina Faso	x		
31	Burundi	x		
32	Cambodge	x		
33	Cameroun	x		
34	Canada	x	x	x
35	Cap-Vert	x		
36	Chili	x	x	x
37	Chine	x	x	x
38	Chypre	x		

		ONUG	OMC	CD
39	Colombie	x	x	
40	Comores	x		
41	Congo	x		
42	Costa Rica	x	x	
43	Côte d'Ivoire	x		
44	Croatie	x		
45	Cuba	x		
46	Danemark	x		
47	Djibouti	x		
48	Égypte	x		
49	El Salvador	x	x	
50	Émirats arabes unis	x		
51	Équateur	x	x	
52	Érythrée	x		
53	Espagne	x		
54	Estonie	x		
55	États-Unis d'Amérique	x	x	x
56	Éthiopie	x		
57	Fédération de Russie	x	x	x
58	Fidji (Îles)	x		
59	Finlande	x		x
60	France	x		x
61	Gabon	x		
62	Gambie	x		
63	Géorgie	x		
64	Ghana	x		
65	Grèce	x		
66	Guatemala	x	x	
67	Guinée	x		
68	Guinée équatoriale	x		
69	Haïti	x	x	
70	Honduras	x	x	
	Hong Kong		x	
71	Hongrie	x	x	
72	Inde	x	x	x
73	Indonésie	x		
74	Iran (République islamique d')	x		
75	Iraq	x		
76	Irlande	x		
77	Islande	x		
78	Israël	x		
79	Italie	x		x
80	Jamahiriya arabe libyenne	x		
81	Jamaïque	x		
82	Japon	x		x
83	Jordanie	x		
84	Kazakhstan	x		
85	Kenya	x		

		ONUG	OMC	CD
86	Kirghizistan	x		
87	Koweït	x		
88	Lesotho	x		
89	Lettonie	x		
90	Liban	x		
91	Liberia	x		
92	Liechtenstein	x		
93	Lituanie	x		
94	Luxembourg	x		
	Macao		x	
95	Madagascar	x		
96	Malaisie	x	x	
97	Maldives	x		
98	Mali	x		
99	Malte	x		
100	Maroc	x		
101	Maurice	x		
102	Mauritanie	x		
103	Mexique	x	x	
104	Monaco	x		
105	Mongolie	x		
106	Monténégro	x	x	
107	Mozambique	x		
108	Myanmar	x		
109	Namibie	x	x	
110	Népal	x		
111	Nicaragua	x		
112	Niger	x	x	
113	Nigeria	x		
114	Norvège	x	x	
115	Nouvelle-Zélande	x	x	x
116	Oman	x		
117	Ouganda	x		
118	Ouzbékistan	x		
119	Pakistan	x	x	
120	Panama	x	x	
121	Paraguay	x		
122	Pays-Bas	x		x
123	Pérou	x		
124	Philippines	x	x	
125	Pologne	x		
126	Portugal	x		
127	Qatar	x		
128	République arabe syrienne	x		
129	République centrafricaine	x		
130	République de Corée	x		
131	République de Moldova	x		
132	République démocratique du Congo	x		

		ONUG	OMC	CD
133	République démocratique populaire lao	x		
134	République dominicaine	x	x	
135	République populaire démocratique de Corée	x		
136	République tchèque	x		
137	République-Unie de Tanzanie	x		
138	Roumanie	x		
139	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	x		x
140	Rwanda	x		
141	Sainte-Lucie	x		
142	Saint-Marin	x		
143	Salomon (Îles)	x		
144	Sénégal	x		
145	Serbie	x		
146	Seychelles	x		
147	Sierra Leone	x		
148	Singapour	x	x	
149	Slovaquie	x		
150	Slovénie	x		
151	Somalie	x		
152	Soudan	x		
153	Sri Lanka	x	x	
154	Sud Soudan	x		
155	Suède	x		
156	Suisse	x	x	
157	Tadjikistan	x		
158	Tchad	x		
	Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu		x	
159	Thaïlande	x	x	
160	Timor-Leste	x		
161	Togo	x		
162	Trinité et Tobago	x		
163	Tunisie	x		
164	Turkménistan	x		
165	Turquie	x	x	
166	Ukraine	x		x
167	Uruguay	x	x	
	Vatican (observateur)	x		
169	Venezuela	x		
170	Vietnam	x	x	
171	Yémen	x		
172	Zambie	x		
173	Zimbabwe	x		
	Total	173	38	18

Etats accrédités auprès de l'ONUG basés hors de Genève:

1	Antigua-et-Barbuda	Londres
2	Dominique	Londres
3	Guinée-Bissau	Bruxelles

Délégations permanentes des organisations internationales (bureaux d'observateur):

1	Bureau de la Banque mondiale auprès de l'ONUG et de l'OMC
2	Délégation permanente de la Commission européenne (UE)
3	Bureau de liaison du Secrétariat général du Conseil de l'Union européenne (UE)
4	Délégation permanente du Groupe d'Etats Afrique, Caraïbes, Pacifique (Groupe ACP)
5	Délégation permanente des Etats de la Ligue arabe
6	Délégation permanente de l'Organisation arabe du travail (OAT)
7	Délégation permanente de l'Organisation de la conférence islamique (OCI)
8	Délégation permanente de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF)
9	Délégation permanente de l'Union africaine (UA)
10	Délégation permanente de l'Organisation internationale de police criminelle (Interpol)
11	Délégation permanente de l'Organisation internationale de droit du développement (OIDD)
12	Délégation permanente de l'Organisation des Etats de la Caraïbe orientale (OECO)
13	Délégation permanente du Forum des îles du Pacifique (FIP)
14	Délégation permanente de l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée (APM)
15	Délégation permanente de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA)
16	Délégation permanente du Commonwealth
17	Délégation permanente des Partenaires en population et développement (PPD)

Autres entités (avec statut d'observateur):

1	Mission de l'Observateur permanent de la Palestine auprès l'ONUG
2	Groupe des Quinze (G15)
3	Observateur permanent de l'Ordre souverain et militaire de Malte auprès de l'ONUG

Missions spéciales:

1	Délégation des Etats-Unis d'Amérique à la Commission spéciale de vérification
2	Délégation des Etats-Unis d'Amérique à la Commission commune du respect et des inspections
3	Délégation des Etats-Unis d'Amérique à la Commission consultative permanente
4	Délégation de la Fédération de Russie à la Commission commune du respect et des inspections
5	Délégation de la Fédération de Russie à la Commission spéciale de vérification
6	Délégation de la Fédération de Russie à la Commission consultative permanente
7	Délégation de la République du Kazakhstan à la Commission commune du respect et des inspections
8	Délégation de la République du Belarus à la Commission commune du respect et des inspections
9	Délégation de l'Ukraine à la Commission spéciale de vérification
10	Délégation de l'Ukraine à la Commission commune du respect et des inspections

Annexe D (en rapport avec la question 10 i)

Liste des hôpitaux publics et des cliniques privées à Genève

Nombre de lits des hôpitaux publics et des cliniques privées à Genève: **3022**

Nombre de lits des hôpitaux publics et des cliniques privées à proximité de Genève: **2119**

Total: **5141**

Institution	Adresse	Spécialité	Nbre de lits
Hôpitaux universitaires de Genève (HUG)	www.hug-ge.ch		1 800
Hôpital cantonal	Rue Micheli-du-Crest 24 1205 Genève	Tous les services médicaux et de santé, y compris rééducation, réadaptation et soins intensifs	
Hôpital de Loëx	Route de Loëx 151 1 233 Bernex	Rééducation, soins palliatifs	
Clinique de Psychiatrie	Chemin du Petit Bel-Air 2 1225 Chêne-Bourg	Psychiatrie/gériatrie	
Hôpital de Gériatrie	Route de Mon-Idée 1226 Thônex	Gériatrie	
Centre de Soins Continus (CESCO)	Chemin de la Savonnière 11 1245 Collonge-Bellerive	Gériatrie	
Clinique de Carouge	Avenue Cardinal Merillod 1 1227 Carouge www.latour.ch	Chirurgie/ophtalmologie/ maladies cardiorespiratoires/ médecine interne	26
Clinique des Grangettes	Chemin des Grangettes 7 1 224 Chêne-Bougeries www.grangettes.ch	Chirurgie/pédiatrie/ophtalmologie/ gynécologie/radiologie/ médecine interne	140
Nouvelle Clinique Vert-Pré	Chemin de la Colombe 15 1231 Conches www.vertpre.com	Chirurgie/ophtalmologie/ gynécologie/urologie/radiologie	11
Clinique de Champel Elysée	Avenue de Champel 42 1206 Genève www.mvsante.ch/centres/mv-sante-champel	Chirurgie/gynécologie/urologie/ dermatologie	5
Clinique Générale-Beaulieu	Chemin de Beau Soleil 20 1206 Genève www.beaulieu.ch	Ophtalmologie/soins palliatifs/ chirurgie/radiologie/rééducation/ médecine interne	131
Clinique de la Colline	Avenue Beau-Séjour 6 1206 Genève www.lacolline.ch	Chirurgie/urologie/ophtalmologie/ médecine interne/radiologie	100
Clinique Rive Droite	Rue de Lausanne 65 1202 Genève	Chirurgie/urologie/gynécologie/ rééducation/médecine interne	11
Centre des paraplégiques	Avenue de Beau-Séjour 26 1206 Genève www.hug-ge.ch		212
Clinique de Joli-Mont	Avenue Trembley 45 1211 Genève 19 www.cliniquedejolimont.ch	Rééducation	104

Institution	Adresse	Spécialité	Nbre de lits
Hôpital de la Tour	Avenue J. D. Maillard 3 1217 Meyrin www.latour.ch	Chirurgie/pédiatrie/ophtalmologie/ gynécologie/radiologie/médecine interne	125
Clinique Belmont	Route de Chêne 26 1208 Genève www.cliniquebelmont.ch	Addictions/déséquilibres nutrition- nels	20
New Line Centre de Chirurgie Esthétique	Rue Louis-de-Montfalcon 9 1227 Carouge www.newline-sa.ch	Chirurgie esthétique/chirurgie cosmétique/chirurgie plastique	
Clinique de Chirurgie Esthétique Dr. Bürki	Place de Claparède 2 1205 Genève	Chirurgie esthétique/chirurgie cosmétique/chirurgie plastique	
Médecine dentaire	Rue Barthélémy-Menn 19 1205 Genève	Soins dentaires	
Centre hospitalier universi- taire vaudois (CHUV)	Rue de Bugnon 46 1011 Lausanne www.chuv.ch	Tous les services médicaux et de santé, y compris rééducation, réadaptation et soins intensifs	1 462
Hôpital de l'Enfance à Lausanne	Chemin de Montétan 16 1004 Lausanne www.hopital-enfance.ch	Chirurgie/pédiatrie/ophtalmologie/ urologie/ neurologie/pneumologie/ radiologie	24
Hôpital Ophtalmique de Lausanne	Avenue de France 15 1004 Lausanne	Chirurgie ophtalmologique et reconstructive	27
Hôpital Orthopédique de Lausanne	Avenue Pierre Decker 4 1005 Lausanne	Chirurgie orthopédique/radiologie	75
Hôpital de zone de Nyon	Chemin Monastier 10 1260 Nyon www.ghol.ch		100
Hôpital de Rolle	Route de l'Hôpital 26 1180 Rolle www.ghol.ch		60
Clinique de Genolier	1272 Genolier www.cdg.ch	Chirurgie/oncologie/soins den- taires/rééducation cardiovascu- laire	250
Clinique Cécil	Avenue Louis Ruchonnet 53 1003 Lausanne www.clinique-cecil.ch	Chirurgie générale/chirurgie plastique et reconstructive/ ophtalmologie	86
Hôpital de zone de Morges	Chemin Dent d'Oche 8 1110 Morges www.analgesia.ch		184
Clinique chirurgicale et Permanence de Longeraie	Avenue de la Gare 1003 Lausanne	Chirurgie de la main/chirurgie plastique et reconstructive/ chirurgie esthétique	15
Hôpital Riviera Chablais	Avenue de la Prairie 3 1800 Vevey www.hopital-riviera.ch/index.htm	Chirurgie générale/ chirurgie plastique et reconstructive/ ophtalmologie	70
Clinique La Lignière	La Lignière 5 1196 Gland www.la-ligniere.ch	Rééducation cardio-vasculaire	95

Institution	Adresse	Spécialité	Nbre de lits
Clinique de la Source	Avenue Vinet 30 1004 Lausanne www.lasource.ch	Toutes les formes de traitement médical et chirurgical	160
Clinique de Montchoisi	Chemin des Allinges 10 1006 Lausanne www.montchoisi.ch	Chirurgie plastique/chirurgie générale/gynécologie/orthopédie/traitement de l'obésité	21
Biotonus-Clinique Bon Port	Rue Bon-Port 21 1820 Montreux www.biotonus.ch	Stress/dépression/régénération/perte de poids/maladies de la dépendance/médecine interne	87
Clinique La Prairie	Chemin de la Prairie 2–10 1815 Clarens www.laprairie.ch	Revitalisation/stress/programme amaigrissant/centre esthétique	70
Grand-Hôtel des Bains	1400 Yverdon-les-Bains www.thermes-yverdon.ch	Bains thermaux	
Centre Médical de Lavey-les-Bains	1892 Lavey-les-Bains www.lavey-les-bains.ch	Bains thermaux	

Annexe E: Aperçu de la Maison Internationale de l'Environnement qui accueille le Secrétariat provisoire de la Convention de Minamata

Maison internationale de l'environnement	Espace de bureaux m ²	Espace de stockage m ²	Places de stationnement
Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUÉ)			
UNREDD	327.30		
Conventios de BRS	1 645.10		
CBD	57.50		
Service Produits chimiques	1 372.60		
CITES	921.45		
DELC	52.25		
Service Economie et commerce	591.00		
FI	563.94		
GEN	147.35		
GRID	539.45		
Gestion des connaissances	58.30		
Service post-conflit et gestion des catastrophes	612.25		
ROE	695.50		
Initiative environnement et sécurité	83.00		
ASC	371.60		
EMG/SUN	111.70		
GGKP	178.65		
Espace libre	106.92		
Total	8 435.86	436.15	110
Programme des Nations Unies pour le developpement (PNUD)			
	894.55		
BCPR	818.25		
FNUAP	405.15		
Total	2 117.95	186.60	25
Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR)			
UNITAR	815.00		
Total	815.00	19.50	21
Programme alimentaire mondial (PAM)			
PAM	329.80		
Total	329.80	17.00	10
Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS)			
UNOPS	727.32		
Total	727.32	32.80	16
Total	12 425.93	692.05	182